



Indivision mère/fille, impôts sur héritage

Par **paris789456**, le **16/02/2018** à **00:08**

Bonjour,

J'habite un appartement acheté avec ma mère en indivision. Je suis seule à y vivre, ma mère ayant son propre appartement.
Je souhaite savoir comment calculer la somme que j'aurai à payer au fisc sur la part de ma mère à son décès.

Merci à l'avance pour les réponses.

Cordialement.

Par **youris**, le **16/02/2018** à **09:49**

Bonjour,

Dans votre cas, vous aurez un abattement de 100.000 € sur votre héritage, vous paierez des frais de successions qu'au-delà de ce montant suivant un pourcentage progressif.

Il existe des sites internet qui permet de calculer les frais de notaire, votre notaire peut vous renseigner.

Salutations.

Par **paris789456**, le **16/02/2018** à **22:23**

Bonsoir,

Vous connaissez ce pourcentage progressif? Ou bien où puis je trouver ce renseignement?
En tout cas merci de votre réponse rapide.

Par **Visiteur**, le **16/02/2018** à **23:33**

Bonsoir,

Indivision signifie-t-elle que vous avez l'usufruit de votre appartement et votre mère les nue-propriété ? Valeur ?
Valeur de l'appartement de votre mère ?
A-t-elle d'autres biens (argent)?
Etes vous fille unique ?

Par **paris789456**, le **17/02/2018 à 08:53**

Bonjour,
Incapable de répondre sans vérifier les documents de propriétés (je suppose que c'est indiqué dessus) car j'étais très jeune lors de l'achat et pour tout dire, peu intéressée par ce genre de choses....(bête donc!) Et là, je n'ai pas les documents à portée de main...
Mais bien sur, je vais vérifier dès que c'est possible et je reviens vers vous.
Je ne connais pas la valeur de l'appartement de ma mère. Il n'a jamais été évalué depuis l'achat. Mais quel est le rapport?
Oui, je suis fille unique et seule héritière.
Connaissez vous le pourcentage progressif? car pour l'heure, je serai bien incapable d'évaluer quoi que ce soit.
Par contre ce qui me fait peur, c'est de devoir encore de l'argent sur mon appart, que j'ai payé avec tant de mal (à moitié avec ma mère, ok mais acheté à une époque où le taux de crédit était au max) et dans lequel j'ai fait tant de travaux... J'ai tout de même l'impression qu'il m'appartient et tout à coup, je me dis que peut-être que non...pas tout à fait...

Par **youris**, le **17/02/2018 à 11:46**

l'appartement ne vous appartient qu'à moitié et je suppose que vous n'avez pas payé d'indemnité d'occupation à votre mère puisque vous occupez seule un appartement dont elle possède la moitié.
pour les frais voyez ce lien:
<http://www.net-iris.fr/indices-taux/impots/38-droits-succession-mode-calcul-frais>

Par **Visiteur**, le **17/02/2018 à 12:43**

Après abattement de 100 k€

Moins de 8 072 €

5 %

Entre 8 072 € et 12 109 €

10 %

Entre 12 109 € et 15 932 €

15 %

Entre 15 932 € et 552 324 €
20 %

Entre 552 324 € et 902 838 €
30 %

Entre 902 838 € et 1 805 677 €
40 %

Supérieure à 1 805 677 €
45 %